

Crédit d'impôt pour frais de garde d'enfants Demande de versements anticipés 2020

TPZ-1029.8.F (2019-11)1 de 4

Important

Si vous avez un conjoint, un seul de vous deux peut faire une demande.

Pour recevoir les versements anticipés du crédit d'impôt pour frais de garde d'enfants, vous devez en faire la demande chaque année. Si vous voulez demander les versements anticipés pour 2020, assurez-vous de remplir toutes les parties de ce formulaire.

Pour savoir comment nous aviser d'un changement de situation qui survient après que vous avez transmis ce formulaire, voyez la partie 7 à la page 4.

Services en ligne: Au lieu de remplir ce formulaire, vous pouvez faire votre demande de versements anticipés en utilisant nos services en ligne à revenuquebec.ca.

					·······	Nun	méro d'assurance soci	ale Date de naissance
1 Renseignements su	ur v	ous (le demandeu	r)		1	<u></u>		2
Nom de famille				F	Prénom			A A A WI WI J J
2.1			2.	2				
Appartement Numéro		Rue, cas	se postale					ŧ.
3						I		
Ville, village ou municipalité							:	Province Code postal
4				L	.11			5
Est-ce que vous ou votre conjoint, s'i	•	•		-				
Êtes-vous un citoyen canadien, un ré			•					Oui
Avez-vous un conjoint?								8
2 Renseignements su	ur v	otre conioint						
Nom de famille		,		F	rénom			
10 , , , , , , , ,				1				
12 Numéro d'assurance sociale			, , 1	3 [Date de n	aissa	ance	
2 - 1 - 1 - 1		l/ / 202	0			٠.	/ 114 1/1	A A A A M M J J
3 Frais de garde prév	/us	pour l'année 202	υ et aonn	ar	ιτ aro	IT a	au credit d'imp	οτ
Nom de famille et prénom			Tarif de garde	:	Nombre	<u>.</u>		Numéro d'identification
de chacun des enfants admissibles		Date de naissance	par jour		de jour	S	Frais de garde prévus pour 2020	ou numéro d'assurance sociale
pour qui des frais sont payés (voyez la définition à la page 3)		A A A A M M J J	(voyez les notes ci-dessous)		de gard en 2020		(B × C)	de la personne qui fournit les services de garde
	30		ci dessous)	×	CII ZUZI) 	•	: : : : : : : 30
	31			×		±		
	32			×		+		32
	33			×		±		
	34			×		+		
	35			×	ļ	±		
Frais que vous n'avez pas pu inscrire		anes 30 à 35 faute d'esnac	iii	: ^	i	6 +		
						υ : T		
					_			
Additionnez les montants de la color Frais de garde prévus pou	nne D.			imp	_	1 =	=	

- Les frais que le ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale (MTESS) ou que le ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration remboursent et la partie des frais pour laquelle le MTESS verse une allocation ne donnent pas droit au crédit d'impôt. Si vous recevez de telles sommes, veuillez communiquer avec nous.
- Si les paiements sont faits à un pensionnat ou à une colonie de vacances, le maximum des frais de garde donnant droit au crédit d'impôt est de 200 \$ par semaine pour un enfant admissible né après le 31 décembre 2013 et de 125 \$ par semaine pour tout autre enfant admissible. Ce maximum est de 275 \$ par semaine pour un enfant, quel que soit son âge, ayant une déficience grave et prolongée des fonctions mentales ou physiques.

Réser	vé à Revenu Québec		
99	Correspondance	48	49



and and the difference are to a major at a m				•	
qui ont une déficience grave et prolongée des fonctions mentales ou physiques (limit		<u> </u>			42
qui sont nés après le 31 décembre 2013, autres que ceux inclus dans le nombre inscrit				9 825 \$)	14
qui sont nés après le 31 décembre 2003 ou qui ont une infirmité, autres que ceux in (limite des frais de garde pour un enfant : 5 170\$)	ncius dans les nor	nbres inscrits aux ligne	S 42 et 44 ²		46 :
Revenu familial prévu pour l'année 2020					
revenu familial correspond au total des revenus (moins les déductions) prévus	pour vous et vo	tre conjoint.			
,	,	Demandeur		Conjoint	
venus prévus arié: revenus bruts d'emploi (y compris les pourboires)	52 .	montant annuel)	62	(montant an	nuei)
ticulier en affaires : revenu net (ou perte nette) d'entreprise à titre de propriétaire que ou d'associé actif. Dans le cas d'une perte, inscrivez le montant précédé du sign ins (–).			63		
stations d'assurance emploi, prestations d'assurance parentale, rente d'invalidité Régime de rentes du Québec ou du Régime de pensions du Canada et sommes venant d'un programme gouvernemental d'incitation au travail	54 .		64		
urses d'études ou de perfectionnement et subventions de recherche	55		65		,
tres revenus prévus pour l'année 2020 (par exemple, les revenus de placement, revenus de location d'un immeuble, la pension alimentaire imposable, l'aide financié dernier recours et les indemnités de remplacement du revenu)	ère 56 .		66		<u> </u>
nploi). Vous pouvez vous référer aux lignes 201 à 252 de la déclaration de revenus. Autres renseignements	57		67		
_	mps plein,	Den	andeur	Conjo	oint
2020, est-ce que vous ou votre conjoint prévoyez fréquenter, à temps partiel ou à te	emps plein,	Den 70 □ Ou		Conjo	
2020, est-ce que vous ou votre conjoint prévoyez fréquenter, à temps partiel ou à te	mps plein,	70.		74	
2020, est-ce que vous ou votre conjoint prévoyez fréquenter, à temps partiel ou à te établissement d'enseignement? Documents à joindre au formulaire surez-vous de joindre au formulaire les documents demandés ci-dessous.		70 Ou	Non	71 Oui	□ No
2020, est-ce que vous ou votre conjoint prévoyez fréquenter, à temps partiel ou à te établissement d'enseignement? Documents à joindre au formulaire	Un spécime Si vous n'ête en joignant u au dépôt dire en ligne Inso au dépôt dir automatique pas à vous in Une photoco Si vous inscriv vous devez j par le Direct	n de chèque ou le fins pas inscrit au dépôtin spécimen de chèque ot (LM-3.Q ou LM-3.M cription au dépôt direct pour recevoir les crire de nouveau. Topie du certificat de lez des frais de garde pooindre une photocopie ur de l'état civil du	Non Trimulaire LN t direct, vouse e ou le formul) dûment rempl oct. Notez que re rembourse es versements naissance ou ur un enfant ne e de son cert Québec ou u	71 Oui 73.Q ou LM-3. 6 devez vous y ir laire Demande d' oli, soit en utilisare, si vous êtes ce en ent d'impôt, vis anticipés et voi 6 du constat de la é après le 31 déce dificat de naissailne photocopie	M nscrire soi l'inscriptio déjà inscri yous l'ête ous n'ave maissance mbre 2018 nce délivr
2020, est-ce que vous ou votre conjoint prévoyez fréquenter, à temps partiel ou à te établissement d'enseignement? Documents à joindre au formulaire surez-vous de joindre au formulaire les documents demandés ci-dessous. Une photocopie d'un document attestant votre situation ou celle de votre conjoint³ Vous devez joindre une photocopie de tout document récent qui prouve qu'en 2020, vous ou votre conjoint travaillez, recherchez activement un emploi, poursuivez des études ou recevez des prestations pour congé parental. Pour savoir quel document joindre, voyez la partie 10 à la page 4. Le formulaire TPZ-1029.8.F.A³ Vous devez joindre le formulaire Frais de garde donnant droit au crédit d'impôt – Tarif et nombre de jours de garde prévus pour 2020 (TPZ-1029.8.F.A) dûment rempli par la personne qui fournit les services de garde ou par son représentant.	Un spécime Si vous n'ête en joignant u au dépôt dire en ligne Inso au dépôt dir automatique pas à vous in Une photoco Si vous inscriv vous devez j par le Direct	n de chèque ou le fins pas inscrit au dépôtin spécimen de chèque ot (LM-3.Q ou LM-3.M cription au dépôt direct pour recevoir les crire de nouveau. Topie du certificat de lez des frais de garde pooindre une photocopi	Non Trimulaire LN t direct, vouse e ou le formul) dûment rempl oct. Notez que re rembourse es versements naissance ou ur un enfant ne e de son cert Québec ou u	71 Oui 73.Q ou LM-3. 6 devez vous y ir laire Demande d' oli, soit en utilisare, si vous êtes ce en ent d'impôt, vis anticipés et voi 6 du constat de la é après le 31 déce dificat de naissailne photocopie	M nscrire so l'inscriptio déjà inscri vous l'ête ous n'ave maissance mbre 2018 nce délivr
Documents à joindre au formulaire Surez-vous de joindre au formulaire les documents demandés ci-dessous. Une photocopie d'un document attestant votre situation ou celle de votre conjoint³ Vous devez joindre une photocopie de tout document récent qui prouve qu'en 2020, vous ou votre conjoint travaillez, recherchez activement un emploi, poursuivez des études ou recevez des prestations pour congé parental. Pour savoir quel document joindre, voyez la partie 10 à la page 4. Le formulaire TPZ-1029.8.F.A³ Vous devez joindre le formulaire Frais de garde donnant droit au crédit d'impôt – Tarif et nombre de jours de garde prévus pour 2020 (TPZ-1029.8.F.A) [dûment rempli par la personne qui fournit les services de garde ou par son représentant.	Un spécime Si vous n'ête en joignant u au dépôt dire en ligne Inso au dépôt dir automatique pas à vous in Une photoco Si vous inscriv vous devez j par le Direct de naissance tion la plus juste	n de chèque ou le fest pas inscrit au dépôt in spécimen de chèque ct (LM-3.Q ou LM-3.M cription au dépôt dire ect pour recevoir les scrire de nouveau. Dipie du certificat de lez des frais de garde poor de l'état civil du délivré par l'hôpital ou délivré par l'hôpital ou de l'état civil du de l'état civil du délivré par l'hôpital ou de l'état civil du de l'état civil du délivré par l'hôpital ou de l'état civil du de l'état civil du délivré par l'hôpital ou de l'état civil du de l'état civil du délivré par l'hôpital ou de l'état civil du de l'état civil du délivré par l'hôpital ou de l'état civil du de l'état civil du de l'état civil du de l'état civil du délivré par l'hôpital ou de l'état civil du	Non t direct, vous e ou le formul dûment remp ct. Notez que re rembourse es versements ur un enfant ne e de son cert Québec ou u I l'enfant est r	71 Oui 73.Q ou LM-3. devez vous y ir laire Demande doli, soit en utilisare, si vous êtes coment d'impôt, vois anticipés et voidu constat de la é après le 31 déce ificat de naissai ince photocopie de.	M nscrire soi l'inscriptio nt le servic déjà inscri vous l'ête ous n'ave maissance mbre 2018 nce délivr du consta
2020, est-ce que vous ou votre conjoint prévoyez fréquenter, à temps partiel ou à te établissement d'enseignement? Documents à joindre au formulaire surez-vous de joindre au formulaire les documents demandés ci-dessous. Une photocopie d'un document attestant votre situation ou celle de votre conjoint³ Vous devez joindre une photocopie de tout document récent qui prouve qu'en 2020, vous ou votre conjoint travaillez, recherchez activement un emploi, poursuivez des études ou recevez des prestations pour congé parental. Pour savoir quel document joindre, voyez la partie 10 à la page 4. Le formulaire TPZ-1029.8.F.A³ Vous devez joindre le formulaire Frais de garde donnant droit au crédit d'impôt – Tarif et nombre de jours de garde prévus pour 2020 (TPZ-1029.8.F.A) dûment rempli par la personne qui fournit les services de garde ou par son représentant.	Un spécime Si vous n'ête en joignant u au dépôt dire en ligne Inso au dépôt dir automatique pas à vous in Une photoco Si vous inscriv vous devez j par le Direct de naissance tion la plus juste	n de chèque ou le fest pas inscrit au dépôt in spécimen de chèque ct (LM-3.Q ou LM-3.M cription au dépôt dire ect pour recevoir les scrire de nouveau. Dipie du certificat de lez des frais de garde poor de l'état civil du délivré par l'hôpital ou délivré par l'hôpital ou de l'état civil du de l'état civil du délivré par l'hôpital ou de l'état civil du de l'état civil du délivré par l'hôpital ou de l'état civil du de l'état civil du délivré par l'hôpital ou de l'état civil du de l'état civil du délivré par l'hôpital ou de l'état civil du de l'état civil du délivré par l'hôpital ou de l'état civil du de l'état civil du de l'état civil du de l'état civil du délivré par l'hôpital ou de l'état civil du	Non t direct, vous e ou le formul dûment remp ct. Notez que re rembourse es versements ur un enfant ne e de son cert Québec ou u I l'enfant est r	71 Oui 73.Q ou LM-3. devez vous y ir laire Demande doli, soit en utilisare, si vous êtes coment d'impôt, vois anticipés et voidu constat de la é après le 31 déce ificat de naissai ince photocopie de.	M nscrire soi l'inscriptio nt le servic déjà inscri vous l'ête ous n'ave maissance mbre 2018 nce délivr du consta
Documents à joindre au formulaire surez-vous de joindre au formulaire les documents demandés ci-dessous. Une photocopie d'un document attestant votre situation ou celle de votre conjoint³ Vous devez joindre une photocopie de tout document récent qui prouve qu'en 2020, vous ou votre conjoint travaillez, recherchez activement un emploi, poursuivez des études ou recevez des prestations pour congé parental. Pour savoir quel document joindre, voyez la partie 10 à la page 4. Le formulaire TPZ-1029.8.F.A³ Vous devez joindre le formulaire Frais de garde donnant droit au crédit d'impôt — Tarif et nombre de jours de garde prévus pour 2020 (TPZ-1029.8.F.A) dûment rempli par la personne qui fournit les services de garde ou par son représentant. Signature déclare que les renseignements fournis dans ce formulaire constituent l'estimainformer sans délai Revenu Québec de toute modification à apporter à ces renseignements au ces renseignements au ces renseignements à ces renseignements au ces renseignements à ces renseignements de toute modification à apporter à ces renseignements fournis dans ce formulaire constituent l'estimainformer sans délai Revenu Québec de toute modification à apporter à ces renseignements fournis dans ce formulaire constituent l'estimainformer sans délai Revenu Québec de toute modification à apporter à ces renseignements fournis dans ce formulaire constituent l'estimainformer sans délai Revenu Québec de toute modification à apporter à ces renseignements fournis dans ce formulaire constituent l'estimainformer sans délai Revenu Québec de toute modification à apporter à ces renseignements fournis dans ce formulaire constituent l'estimainformer sans délai Revenu Québec de toute modification à apporter à ces renseignements fournis dans ce formulaire constituent l'estimainformer sans délai Revenu Québec de toute modification à apporter à ces renseignements fournis dans ce formulaire constituent l'estimainformer sans délai Revenu Québec de toute modification à apporter à ces renseignements fournis de la	Un spécime Si vous n'ête en joignant u au dépôt dire en ligne Inso au dépôt dir automatique pas à vous in Une photoco Si vous inscriv vous devez j par le Direct de naissance tion la plus juste seignements.	n de chèque ou le fes pas inscrit au dépâin spécimen de chèque ot (LM-3.Q ou LM-3.M cription au dépôt dire ect pour recevoir les crire de nouveau. Topie du certificat de lez des frais de garde pooindre une photocopie eur de l'état civil du délivré par l'hôpital ou possible de ce que se	Non Trmulaire LN t direct, vous e ou le formul d dûment remp ect. Notez que re rembourse es versements naissance ou ur un enfant ne e de son cert Québec ou u l'enfant est r era ma situati	71 Oui 7-3.Q ou LM-3. devez vous y ir laire Demande doli, soit en utilisare, si vous êtes cement d'impôt, vois anticipés et vois anticipés et vois du constat de la é après le 31 déce ificat de naissant ine photocopie de la constat de la c	M nscrire so l'inscriptio nt le servic déjà inscr vous l'ête ous n'ave maissance mbre 2013 nce délivr du consta
2020, est-ce que vous ou votre conjoint prévoyez fréquenter, à temps partiel ou à te établissement d'enseignement? Documents à joindre au formulaire surez-vous de joindre au formulaire les documents demandés ci-dessous. Une photocopie d'un document attestant votre situation ou celle de votre conjoint³ Vous devez joindre une photocopie de tout document récent qui prouve qu'en 2020, vous ou votre conjoint travaillez, recherchez activement un emploi, poursuivez des études ou recevez des prestations pour congé parental. Pour savoir quel document joindre, voyez la partie 10 à la page 4. Le formulaire TPZ-1029.8.F.A³ Vous devez joindre le formulaire Frais de garde donnant droit au crédit d'impôt – Tarif et nombre de jours de garde prévus pour 2020 (TPZ-1029.8.F.A) dûment rempli par la personne qui fournit les services de garde ou par son représentant. Signature déclare que les renseignements fournis dans ce formulaire constituent l'estimant former sans délai Revenu Québec de toute modification à apporter à ces rensembles.	Un spécime Si vous n'ête en joignant u au dépôt dire en ligne Inso au dépôt dir automatique pas à vous in Une photoco Si vous inscriv vous devez j par le Direct de naissance tion la plus juste	n de chèque ou le fes pas inscrit au dépâin spécimen de chèque ot (LM-3.Q ou LM-3.M cription au dépôt dire ect pour recevoir les crire de nouveau. Topie du certificat de lez des frais de garde pooindre une photocopie eur de l'état civil du délivré par l'hôpital ou possible de ce que se	Non Trmulaire LN t direct, vous e ou le formul d dûment remp ect. Notez que re rembourse es versements naissance ou ur un enfant ne e de son cert Québec ou u u l'enfant est r era ma situati	71 Oui 73.Q ou LM-3. devez vous y ir laire Demande doli, soit en utilisare, si vous êtes coment d'impôt, vois anticipés et voidu constat de la é après le 31 déce ificat de naissai ince photocopie de.	M nscrire so l'inscriptio nt le servic déjà inscr vous l'ête ous n'ave maissance mbre 2018 nce délivr du consta
2020, est-ce que vous ou votre conjoint prévoyez fréquenter, à temps partiel ou à te établissement d'enseignement? Documents à joindre au formulaire surez-vous de joindre au formulaire les documents demandés ci-dessous. Une photocopie d'un document attestant votre situation ou celle de votre conjoint³ Vous devez joindre une photocopie de tout document récent qui prouve qu'en 2020, vous ou votre conjoint travaillez, recherchez activement un emploi, poursuivez des études ou recevez des prestations pour congé parental. Pour savoir quel document joindre, voyez la partie 10 à la page 4. Le formulaire TPZ-1029.8.F.A³ Vous devez joindre le formulaire Frais de garde donnant droit au crédit d'impôt – Tarif et nombre de jours de garde prévus pour 2020 (TPZ-1029.8.F.A) dûment rempli par la personne qui fournit les services de garde ou par son représentant. Signature déclare que les renseignements fournis dans ce formulaire constituent l'estimant former sans délai Revenu Québec de toute modification à apporter à ces renserves.	Un spécime Si vous n'ête en joignant u au dépôt dire en ligne Inso au dépôt dir automatique pas à vous in Une photoco Si vous inscriv vous devez j par le Direct de naissance tion la plus juste seignements.	n de chèque ou le fes pas inscrit au dépâin spécimen de chèque ot (LM-3.Q ou LM-3.M cription au dépôt dire ect pour recevoir les crire de nouveau. Topie du certificat de lez des frais de garde pooindre une photocopie eur de l'état civil du délivré par l'hôpital ou possible de ce que se	Non Trmulaire LN t direct, vous e ou le formul d dûment remp ect. Notez que re rembourse es versements naissance ou ur un enfant ne e de son cert Québec ou u l'enfant est r era ma situati	71 Oui 7-3.Q ou LM-3. devez vous y ir laire Demande doli, soit en utilisare, si vous êtes cement d'impôt, vois anticipés et vois anticipés et vois du constat de la é après le 31 déce ificat de naissant ine photocopie de la constat de la c	M nscrire so l'inscriptio nt le servic déjà inscr vous l'ête ous n'ave maissance mbre 2018 nce délivr du consta

Crédit d'impôt pour frais de garde d'enfants Demande de versements anticipés 2020

Place-Desjardins, Montréal (Québec) H5B 0A6 ou 3800, rue de Marly, C. P. 25200, succursale Terminus, Québec (Québec) G1A 0A2.

ou le 1 855 291-6467 (sans frais) si vous habitez ailleurs au Québec. Envoyez votre demande à Revenu Québec à l'une des adresses suivantes : C. P. 6300, succursale

TPZ-1029.8.F (2019-11) 3 de 4

Avant de remplir le formulaire, lisez les renseignements ci-dessous. Si vous désirez obtenir plus d'information, vous pouvez communiquer avec nous par téléphone en composant l'un des numéros suivants : le 514 940-1481 si vous habitez dans la région de Montréal; le 418 266-1016 si vous habitez dans la région de Québec;

À qui s'adresse ce formulaire?

Ce formulaire s'adresse à toute personne qui désire recevoir des versements anticipés du crédit d'impôt pour frais de garde d'enfants auguel elle estime avoir droit pour l'année 2020, selon les modalités expliquées ci-dessous.

Pour faire une demande de versements anticipés, vous devez remplir les conditions décrites ci-dessous et nous faire parvenir ce formulaire dûment rempli ainsi que les documents exigés pour que nous les recevions au plus tard le 15 octobre 2020.

Notez que vous pouvez aussi demander le crédit d'impôt pour frais de garde d'enfants dans votre déclaration de revenus de 2020, si vous y avez droit.

Si vous avez un conjoint qui estime avoir également droit au crédit d'impôt, un seul de vous deux peut faire une demande de versements anticipés pour le couple.

2 **Définitions**

Conjoint

Personne à qui vous êtes uni par les liens du mariage ou à qui vous êtes uni civilement, ou qui est votre conjoint de fait.

Le **conjoint de fait** est une personne (du sexe opposé ou du même sexe) qui, selon le cas,

- vit maritalement avec vous et est la mère ou le père biologique ou adoptif (légalement ou de fait) d'au moins un de vos enfants;
- vit maritalement avec vous depuis au moins 12 mois consécutifs (toute rupture de l'union de moins de 90 jours n'interrompt pas la période de 12 mois).

Enfant admissible

Enfant qui est dans l'une des situations suivantes :

- il est né après le 31 décembre 2003 et il est votre enfant ou celui de votre conjoint;
- il est né après le 31 décembre 2003 et est à votre charge ou à celle de votre conjoint, et il a un revenu pour l'année 2020 qui est de 10 662 \$4 ou moins;
- il est votre enfant ou celui de votre conjoint et il est à votre charge ou à la charge de votre conjoint en raison d'une infirmité mentale ou physique;
- il est à votre charge ou à la charge de votre conjoint en raison d'une infirmité mentale ou physique et il a un revenu pour l'année 2020 qui est de 10 662 \$4 ou moins.

3 Conditions à remplir

Pour avoir droit aux versements anticipés du crédit d'impôt pour frais de garde d'enfants, vous devez remplir les conditions suivantes :

- Vous êtes la mère ou le père biologique ou adoptif (légalement ou de fait) d'un enfant qui vit avec vous au moment de la demande, ou êtes le conjoint de ce parent.
- Vous résidez au Québec au moment où vous faites cette demande et êtes un citoyen canadien, un résident permanent ou une personne à qui le Canada a accordé l'asile.
- Vous détenez un document, fourni par la personne qui assure la garde de l'enfant, qui confirme le tarif de garde et le nombre de jours au cours desquels l'enfant sera gardé pendant l'année 2020.
- Vous estimez avoir droit, pour l'année 2020, à un montant dépassant 1 000 \$ comme crédit d'impôt pour frais de garde d'enfants. Notez que cette condition ne s'applique pas si vous estimez également avoir droit à une prime au travail ou à une prime au travail adaptée dépassant 500 \$. Vous n'avez pas à faire vous-même les calculs, car nous nous en chargeons pour vous et nous vous ferons parvenir un avis pour vous informer des résultats. Par contre, c'est à vous

de nous fournir les renseignements et les chiffres **les plus exacts possibles**. Si le montant du crédit auguel vous avez réellement droit est inférieur à celui estimé, vous aurez un impôt à payer.

- Vous engagez des frais de garde pour un enfant admissible qui vit avec vous ou votre conjoint alors que vous ou votre conjoint êtes dans l'une des situations suivantes (pour savoir quels documents fournir pour attester chacune de ces situations, voyez la partie 10):
 - vous occupez les fonctions d'une charge ou d'un emploi;
 - vous exploitez activement une entreprise;
 - vous exercez une profession;
 - vous faites de la recherche pour laquelle vous recevez une subvention;
 - vous recherchez activement un emploi;
 - vous fréquentez⁵ un établissement d'enseignement comme élève inscrit à un programme d'études d'une durée minimale de trois semaines consécutives à temps plein (minimum de 10 heures par semaine consacrées aux **cours** ou aux **travaux**) ou à temps partiel (minimum de 12 heures par mois consacrées aux cours);
 - vous recevez des prestations du Régime québécois d'assurance parentale ou des prestations liées à une naissance ou à une adoption en vertu du régime d'assurance emploi.
- Vous acceptez que les versements soient faits par dépôt direct.

Notez que nous pouvons refuser de donner suite à cette demande de versements anticipés, ou encore cesser ou suspendre de tels versements, si vous ou votre conjoint avez reçu des versements anticipés pour une année précédant 2020 et que vous n'avez pas produit votre déclaration de revenus pour cette année, ou si des renseignements ou des documents portés à notre connaissance le justifient. Nous pouvons également exiger d'autres documents ou renseignements si nous l'estimons nécessaire pour l'analyse de la demande.

Frais de garde qui ne donnent pas droit au crédit d'impôt

Voici quelques exemples de frais qui ne donnent pas droit au crédit d'impôt :

- la contribution réduite fixée par le gouvernement;
- une partie des frais payés pour les services de base offerts par un service de garde en milieu scolaire subventionné pour une journée pédagogique;
- les sommes versées à l'une des personnes suivantes :
 - la mère ou le père de l'enfant,
 - une personne avec qui vous vivez maritalement,
 - une personne qui réside avec vous et pour qui l'enfant est un enfant admissible,
 - une personne de moins de 18 ans qui est unie à vous (ou à une personne avec laquelle vous vivez maritalement) par les liens du sang, du mariage (de l'union civile) ou de l'adoption, sauf s'il s'agit d'un neveu ou
 - une personne pour qui vous (ou une personne qui réside avec vous et pour qui l'enfant est un enfant admissible) inscrivez un montant à la ligne 367 de la déclaration de revenus;
- les frais payés pour des services d'enseignement général ou spécifique;
- les frais pour lesquels une autre personne demande déjà le crédit d'impôt pour frais de garde d'enfants;
- les frais pour lesquels une personne a droit ou a eu droit à un remboursement ou à une autre forme d'aide (autres que ceux qui sont inclus dans le calcul du revenu de cette personne et qui ne peuvent pas être déduits dans le calcul de son revenu imposable);

^{5.} Pour connaître les restrictions qui s'appliquent aux cours en ligne et aux cours par correspondance, voyez les instructions concernant la ligne 455 du Guide de la déclaration de revenus (TP-1.G).



^{4.} Le montant inscrit est celui en vigueur en 2020. Il est indexé annuellement.

4 de 4

- les frais payés pour des activités parascolaires (même si ces activités sont pratiquées de façon régulière et constante);
- les frais payés pour de l'aide aux devoirs en dehors de l'horaire régulier des jours de classe (si le rôle principal du responsable de ce service est de faire de l'enseignement plutôt que de la surveillance);
- les frais de garde engagés à des fins strictement personnelles (par exemple, pour un répit).

5 Dépôt direct

Pour recevoir des versements anticipés, vous devez être inscrit au dépôt direct. Si vous êtes déjà inscrit au dépôt direct pour recevoir votre remboursement d'impôt, vous n'avez pas à vous inscrire de nouveau. Vous recevrez automatiquement les versements anticipés du crédit d'impôt pour frais de garde d'enfants par dépôt direct.

Si vous n'êtes pas inscrit au dépôt direct ou si vous voulez modifier des renseignements déjà fournis, vous pouvez vous y inscrire ou modifier ces renseignements

- soit en utilisant le service en ligne Inscription au dépôt direct, qui est accessible dans notre site Internet, à revenuquebec.ca;
- soit en joignant un spécimen de chèque lié à un compte que vous détenez dans une institution financière ayant un établissement situé au Canada, sur lequel vous devez inscrire la mention « ANNULÉ » ainsi que votre nom et votre numéro d'assurance sociale;
- soit en remplissant le formulaire Demande d'inscription au dépôt direct (LM-3.Q ou LM-3.M), qui est accessible dans notre site Internet.

6 Modalités de versement

Les versements anticipés sont faits sur une base mensuelle. Vous les recevrez au plus tard le 15e jour de chaque mois.

Le nombre de versements que vous recevrez dans l'année dépend de la date à laquelle nous recevrons votre demande. Notez que, pour recevoir un versement le 15 d'un mois donné, votre demande doit nous parvenir au plus tard le 1^{er} jour du mois précédent. Par exemple, pour recevoir un versement le 15 mars, votre demande complète doit nous parvenir au plus tard le 1^{er} février.

Vous recevrez 12 versements si vous nous faites parvenir votre demande complète **au plus tard le 1^{er} décembre 2019**. Si elle nous parvient après cette date, la somme à laquelle vous avez droit sera répartie sur le nombre de mois qui restent dans l'année après le traitement de votre demande.

7 Changement de situation en cours d'année

Pour nous aviser qu'un ou plusieurs enfants visés par votre demande de versements anticipés ont arrêté ou arrêteront de fréquenter un service de garde, vous pouvez utiliser le service en ligne Modifier des renseignements relatifs aux versements anticipés du crédit d'impôt pour frais de garde d'enfants, que vous trouverez dans l'espace personnalisé Mon dossier pour les citoyens.

Si vous ou un membre de votre famille changez de statut ou ne remplissez plus les conditions après que vous avez transmis ce formulaire, vous devez nous en aviser immédiatement. C'est le cas, par exemple, si l'une des situations suivantes se présente : rupture d'union, nouveau conjoint ou déménagement hors du Québec. C'est le cas aussi si les frais de garde sont inférieurs à ce qui a été prévu ou s'ils ne donnent pas droit au crédit d'impôt.

Pour nous informer d'un changement, vous devez remplir le formulaire *Demande* de modification — Versements anticipés du crédit d'impôt pour frais de garde d'enfants (TPZ-1029.8.F.C) et nous le faire parvenir accompagné des documents exigés pour que nous les recevions au plus tard le 15 novembre 2020.

De plus, si la modification touche le lieu de garde, le nombre de jours de garde dans l'année ou les frais de garde, vous devez de nouveau faire remplir le formulaire Frais de garde donnant droit au crédit d'impôt — Tarif et nombre de jours de garde prévus pour 2020 (TPZ-1029.8.F.A) par la personne qui offre les services de garde ou par son représentant.

8 Déclaration de revenus

Pour 2020, vous devrez produire une déclaration de revenus dans laquelle vous ajouterez à l'impôt à payer le total des versements anticipés que vous aurez reçus. Ce total figurera sur le relevé 19 que nous vous ferons parvenir. Vous devrez aussi remplir l'annexe C de la déclaration pour calculer le montant exact du crédit d'impôt pour frais de garde d'enfants auquel vous avez droit.

Notez que, si vous recevez des versements anticipés au courant de l'année et que vous ne résidez plus au Québec le 31 décembre de cette même année, vous devrez quand même produire votre déclaration de revenus. De plus, il est possible que vous ayez à rembourser les sommes que vous avez reçues.

9 Responsabilité solidaire

Si, au cours de l'année 2020, vous recevez des sommes en trop et qu'à la fin de cette année, pour une raison ou pour une autre, vous ne pouvez pas payer l'impôt qui s'y rapporte, la personne qui, à ce moment, sera considérée comme votre conjoint pour l'application du crédit d'impôt pour frais de garde d'enfants sera responsable au même titre que vous du paiement de cet impôt.

10 Documents attestant votre situation ou celle de votre conjoint

Bulletin de paie

Si vous **ou** votre conjoint avez un revenu qui provient d'un emploi, joignez, pour vous **ou** votre conjoint, une photocopie du bulletin de paie le plus récent ou une lettre de l'employeur confirmant le montant brut de la paie.

Attestation de l'exploitation d'une entreprise

Si vous ou votre conjoint avez un revenu qui provient d'une entreprise que vous exploitez, joignez, pour vous ou votre conjoint, la photocopie **d'un ou des** documents récents qui prouvent suffisamment que vous ou votre conjoint exploitez cette entreprise. Il peut s'agir d'une soumission, du bail commercial, d'une publicité de l'entreprise ou encore d'une facture d'achat ou de vente sur laquelle figure le nom de l'entreprise.

Confirmation d'une subvention de recherche

Si une subvention est accordée à vous ou à votre conjoint pour que vous puissiez faire de la recherche ou un travail semblable, joignez, pour vous ou votre conjoint, une photocopie de la confirmation de cette subvention.

Preuve de la recherche active d'un emploi

Si vous ou votre conjoint recherchez activement un emploi, joignez, pour vous ou votre conjoint, une photocopie d'une preuve de la réception de prestations d'assurance emploi ou de tout autre document démontrant la recherche active d'un emploi. Il peut s'agir d'un relevé de vos déplacements ou d'une lettre de votre part indiguant les démarches effectuées.

Votre recherche d'emploi doit être suffisamment active pour justifier le paiement de frais de garde. Notez que nous considérons le fait de bénéficier de prestations d'assurance emploi comme un bon indicateur de la recherche active d'un emploi.

Preuve d'inscription à un programme d'enseignement

Si vous ou votre conjoint fréquentez un établissement d'enseignement comme élève inscrit à un programme d'études d'une durée minimale de trois semaines consécutives à temps plein (minimum de 10 heures par semaine consacrées aux **cours** ou aux **travaux**) ou à temps partiel (minimum de 12 heures par mois consacrées aux **cours**), joignez, pour vous ou votre conjoint, une preuve d'inscription au programme.

Preuve de la réception de prestations pour congé parental

Si vous ou votre conjoint payez des frais de garde pendant un congé parental, joignez, pour vous ou votre conjoint, une preuve de la réception de prestations parentales, de maternité, de paternité ou d'adoption du MTESS ou de prestations liées à une naissance ou à une adoption en vertu du régime d'assurance emploi établi par le gouvernement fédéral ou en vertu d'un régime établi par une autre province.

Toutes les personnes qui exploitent un service de garde, offrant ou non des places à contribution réduite, doivent obtenir un permis du ministère de la Famille ou une reconnaissance d'un bureau coordonnateur de la garde en milieu familial si elles accueillent plus de six enfants*. Ainsi, une personne qui exploite un service de garde et qui accueille plus de six enfants à la fois sans détenir de permis ni de reconnaissance exploite son service de garde de façon illégale**.

^{**} L'obligation d'obtenir un permis ou une reconnaissance ne s'applique pas aux exclusions prévues à l'article 2 de la Loi.



^{*} Pour plus de précisions sur le nombre d'enfants pouvant être accueillis, consultez l'article 6.1 de la Loi sur les services de garde éducatifs à l'enfance.